

Lundi 7 février | Saint-Lô | 14h30

SERVICE INTERPROFESSIONNEL DE SANTÉ AU TRAVAIL OUEST NORMANDIE

Bulletin réponse, délégation de pouvoir à retourner signé au plus tard le jeudi 3 février 2022 par email à : l.lahougue@santetravail-on.fr ou par courrier à : SIST Ouest Normandie - Mme Lahougue - CS 43509 - 107 Rue Auguste Grandin - 50009 SAINT-LÔ CEDEX

Bulletin de participation

Je soussigné(e) :

Numéro(s) d'adhérent :

Raison sociale :

- Participera
 Ne participera pas ([délégation de pouvoir ci-dessous](#))

à l'Assemblée Générale du SIST Ouest Normandie qui aura lieu le lundi 7 février 2022 à 14h30 à la Salle de Conférence « La Source » située place du Champ de Mars à Saint-Lô.

Adresse email:

Fait à : Le :

Signature :

Délégation de pouvoir

(Si vous n'êtes pas disponible, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un membre employeur du Conseil d'Administration ou un autre employeur.)

Membres employeurs du Conseil d'Administration :

Didier MORISSET (SIM), Philippe FOUCAULT (Ets Morel, UNIVER APPRO), Valérie LE CONTE (HC NETTOYAGE), Fanny GORON (Socopa viandes), Jean-Michel LEVOY (St André Plastique, Plasticaen), Christophe TOFFOLUTTI (Carrière Terrassement Aménagement), Christel QUIEDEVILLE (Capgemini TS, Sogeti High Tech), Noël LEMARINEL (Tourlaville Ambulances), Marie-Hélène NOISIER (SARL SARTECO, Noisier Investissement), Séverine CHARTRAIN (Cap Emploi), Steve MAUGUY (VIRE CHAUDRONNERIE), Emmanuel MALAN (GROUPE DEGRENNE), Johann NOEL (OFFICE NOTARIAL JOHANN NOEL), Rodolphe QUIQUE (ISEMA AAJD).

Je soussigné(e) :

Numéro(s) d'adhérent :

Raison sociale :

Demeurant :

membre de l'association :

Service Interprofessionnel de Santé au Travail Ouest Normandie
Siège social : ZA Le Bois Ardent - 107 rue Auguste Grandin 50000 SAINT-LÔ

constitue pour mandataire, membre,

pour me représenter à la réunion de l'Assemblée Générale de l'association le lundi 7 février à 14h30, à la salle de conférence La Source sis place du Champ de Mars - 50000 SAINT-LÔ, avec l'ordre du jour suivant.



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'AG SISTM du 21-06-2021
2. Rapport moral du Président
3. Situation comptable prévisionnelle au 31-12-2021
4. Budget et cotisations 2022
5. Radiations 2021
6. Questions diverses

Conformément à l'article 11 des statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Nous vous rappelons que seuls les adhérents à jour de leurs cotisations pourront participer à cette Assemblée (cf. Statuts).

En conséquence, assister à cette réunion, signer la feuille de présence et toute autre pièce éventuelle, prendre part à toutes les délibérations et émettre tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Fait à :

Le :

(Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour pouvoir »)

Signature du mandataire
(Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de pouvoir »)